



LM/ 159454

**SEDIF**  
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

## ARRETE N° A2025-20-SEDIF

Délégation de fonction et de signature en faveur de Luc STREHAIANO, Vice-président, en l'absence des vice-présidents empêchés pour la période du vendredi 1<sup>er</sup> août 2025 au vendredi 9 août 2025 inclus

Le Président du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment, en sa partie législative, les articles L. 5211-9 et L. 5211-9-1,

Vu la délibération n° C2025-02 du Comité du 19 juin 2025 donnant au Bureau délégation pour le règlement de certaines affaires,

Considérant qu'aux termes de l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, le Président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

### ARRETE

Article 1 en l'absence des vice-présidents empêchés désignés ci-après, leur délégation de fonction et de signature est dévolue à Luc STREHAIANO pour la période du vendredi 1<sup>er</sup> août 2025 au vendredi 9 août 2025 inclus :

N° arrêtés	Nom du vice-président	Délégation
N° 2020-40 du 5 octobre 2020	M. BAGUET	Politique tarifaire et dispositif Eau Solidaire
N° 2022-46 du 8 juillet 2022	M. BAKHTIARI	Informatique
N° 2020-42 du 5 octobre 2020	M. CARVOUNAS	Politique à destination des usagers du service public de l'eau
N° 2022-74 du 16/12/2022	M. DELL'AGNOLA	Relations internationales et solidarité Politique environnementale du SEDIF
N° 2020-36 du 5 octobre 2020	M. DE LASTEYRIE	Finances, Politique de cessions/acquisitions/servitudes de passage à titre gratuit et onéreux
N° 2020-39 du 5 octobre 2020	M. EON	Communication
N°2021-34 du 5 juillet 2021	Mme FRANCLLET	Politique de formation des élus et de certification
N°2021-36 du 5 juillet 2021	M. HANOTIN	Relations avec les services d'assainissement

N° arrêtés	Nom du vice-président	Délégation
N°2021-33 du 5 juillet 2021	Mme LAGARDE	Politique de sécurité des installations et en matière d'exercices de crise
N° 2020-45 du 5 octobre 2020	M. PANETTA	Innovation technique, de la télérelève et des Smart Grids
N°2021-35 du 5 juillet 2021	Mme PELLETIER-LE BARBIER	Relations avec les organismes de bassin
N° 2020-43 du 5 octobre 2020	M. POUX	Nouvelles technologies
N° 2024-43 du 16 octobre 2024	M. SIFFREDI	Gestion interne du Syndicat
N°2024-53 du 23 décembre 2024	M. WEIL	Protection de la ressource

**Article 2** Le présent arrêté sera publié sur le site internet du SEDIF et transmis à Monsieur le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

**Article 3** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

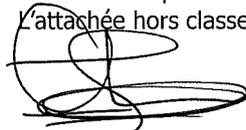
- M. le Trésorier Principal de "Paris Etablissement Publics Locaux", receveur du SEDIF,
- l'intéressé.

Certifié exécutoire le présent arrêté  
publié sur le site internet du SEDIF et  
transmis à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris le :

**08 JUL. 2025**

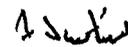
Pour le Président et par délégation,  
Attachée hors classe



  
S. CHICOISNE



Le Président



André SANTINI  
Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux  
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.